

A. BRAY

Les Ermitages de la forêt de Fontainebleau

Extrait du "Bulletin Monumental", CXV, 2
(Paris, 1957), pp. 98-109

[Br. MEAUX.] Ph

LES ERMITAGES DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Les « déserts » de la forêt de Fontainebleau, particulièrement favorables à la vie solitaire, furent pendant de longs siècles un refuge pour ceux qui cherchaient à se retirer du monde.

S'il ne subsiste de vestiges que d'un petit nombre des ermitages où ils ont vécu assez nombreux, c'est qu'il est fort probable qu'à côté de ceux qui étaient assez confortablement installés dans des bâtiments plus ou moins importants, un certain nombre étaient constitués par de modestes cabanes ou aménagés dans des abris naturels comme en offrent les rochers de la forêt, et dont la plupart ont disparu du fait de l'exploitation intensive des grès à partir du xvii^e siècle.

De ces ermites, un certain nombre furent, particulièrement à l'origine, de véritables anachorètes fuyant le monde pour suivre leur vocation de solitaires selon la grande tradition érémitique des premiers siècles et se contentant d'installations sommaires, dépourvues de toute protection, ce que certains payèrent de leur vie.

Un changement se produisit vers le xii^e siècle et la décadence commença quand, cette tradition s'étant affaiblie et ayant été absorbée par les ordres religieux, les ermitages régulièrement organisés, pourvus de donations par les rois ou par de grands personnages et souvent devenus des dépendances d'établissements monastiques, furent attribués à des sortes de desservants.

Les monastères ne choisirent peut-être pas toujours parmi leurs meilleurs sujets ces prêtres ou frères laïcs, flanqués de compagnons laïques, ayant les uns et les autres plus ou moins de dispositions pour ce genre de vie. De curieux personnages, dont la naissance s'entourait de mystère, vinrent même s'ajouter à eux, dans de nouvelles fondations parfois assez fantaisistes, les ermites devant, pour ces diverses causes, disparaître peu à peu dès la fin du xvii^e siècle.

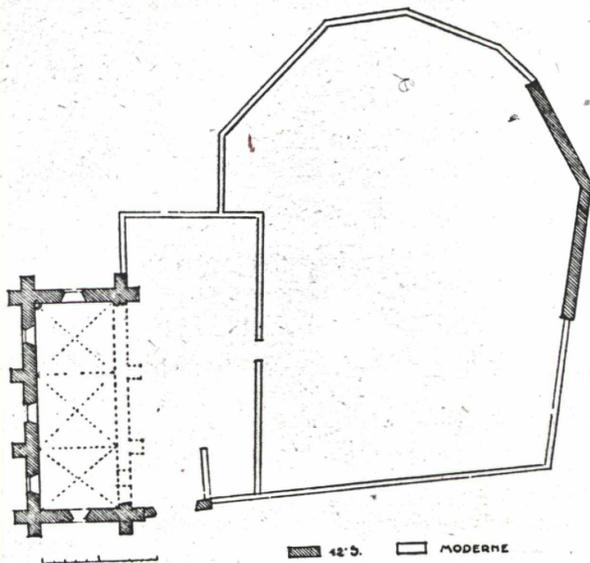
Des ermitages de la forêt de Fontainebleau subsistent les ruines de ceux de Franchard, de Saint-Louis et de Fourches.

Nous possédons des documents sur celui de la Madeleine, le dernier en date,

aujourd'hui disparu, et nous ne connaissons que le nom de l'un d'entre eux, celui de « La Forte », dont l'emplacement est inconnu.

ERMITAGE DE FRANCHARD

Venant succéder aux ermites qui depuis de longues années s'étaient installés à



A. Bray del.

L'ERMITAGE DE FRANCHARD

Franchard et dont deux avaient été successivement assassinés, le chanoine régulier Guillaume, de l'ordre de Saint-Augustin, dépendant de Sainte-Euverte d'Orléans, se fit attribuer par charte de Philippe Auguste datée de 1197 ce lieu désert, pour leur succéder. Cela malgré les conseils contraires de son supérieur le mettant en garde contre les dangers qu'il allait courir dans ce lieu isolé et les difficultés qu'il aurait à vaincre sur ce terrain inculte, où une petite citerne, sorte de fond de mare, ne fournissait qu'une eau ni « bonne à boire ni belle à voir ». Guillaume persévéra toutefois, et il finit par transformer le modeste er-

mitage, où il avait d'abord vécu avec un seul compagnon et dont il ne reste plus trace, en un monastère de son ordre.

Ce petit couvent occupait un terrain d'environ 1.100 mètres carrés, clos de fortes murailles ; il comportait, sur son côté nord, une chapelle dédiée à Notre-Dame, accompagnée, au sud, de bâtiments conventuels entourant sans doute un petit cloître.

Ce qui subsiste de la chapelle permet d'en reconstituer les dispositions avec précision.

Entièrement construite en grès et présentant tous les caractères de l'architecture de la fin du XII^e siècle, elle se composait d'une nef unique de trois travées, de 17^m80 sur 6^m60 de dimensions intérieures.

Cette nef était voûtée, comme le montrent les gros contreforts séparant les tra-

vées et se retournant sur les angles, ainsi que la présence, dans l'angle intérieur nord-est, d'un chapiteau à crochets et haut tailloir resté en place et qui recevait la retombée d'un des arcs diagonaux de la voûte dont la trace est visible sur la paroi est.

Elle était éclairée par des fenêtres simples en plein cintre percées dans chaque travée, ainsi que sur les faces est et ouest. Aucune trace ne subsiste d'un escalier d'accès aux combles, qui portaient sans doute un simple campanile et auxquels on accédait par les bâtiments voisins. Il ne reste également pas de trace d'un portail sur la façade ouest, ce qui peut faire penser que, pour des raisons de sécurité, l'entrée de la chapelle se trouvait sur la façade sud, à l'intérieur de l'enceinte.

Il fallait qu'une forte tradition religieuse, entièrement oubliée, soit attachée à ce lieu pour qu'un établissement monastique ait persisté dans ce site sauvage, au centre d'une forêt dont les rares habitants étaient peu en sûreté. Richement doté et ayant connu une assez longue période de prospérité, le monastère devait finalement être pillé et en partie détruit par les Anglais en 1348, et ne pas se relever de ses ruines.

Réduit au rang de prieuré avec prieurs non résidants à la collation du roi, des ermites religieux ou laïcs reprirent possession de ce qui restait de ses bâtiments, assurant la garde de la chapelle, dont une partie avait été conservée et qui était toujours un but de pèlerinage.

Le prieuré fut finalement remis, en 1676, par Louis XIV aux mains des Trinitaires, aumôniers du Palais, qui firent restaurer la chapelle, où fut placé un tableau d'autel de Claude Lefèvre offert par le roi et représentant la Nativité. La donation comportait l'obligation d'y faire célébrer l'office divin lors du pèlerinage du mardi de la Pentecôte et d'y placer un ermite. Les Trinitaires eurent malheureusement les pires déboires avec leurs ermites, dont on se demande quel était le recrutement et qui, vivant d'aumônes, de braconnage et de rapines, donnèrent lieu à de telles plaintes que Louis XIV fut amené à les supprimer.

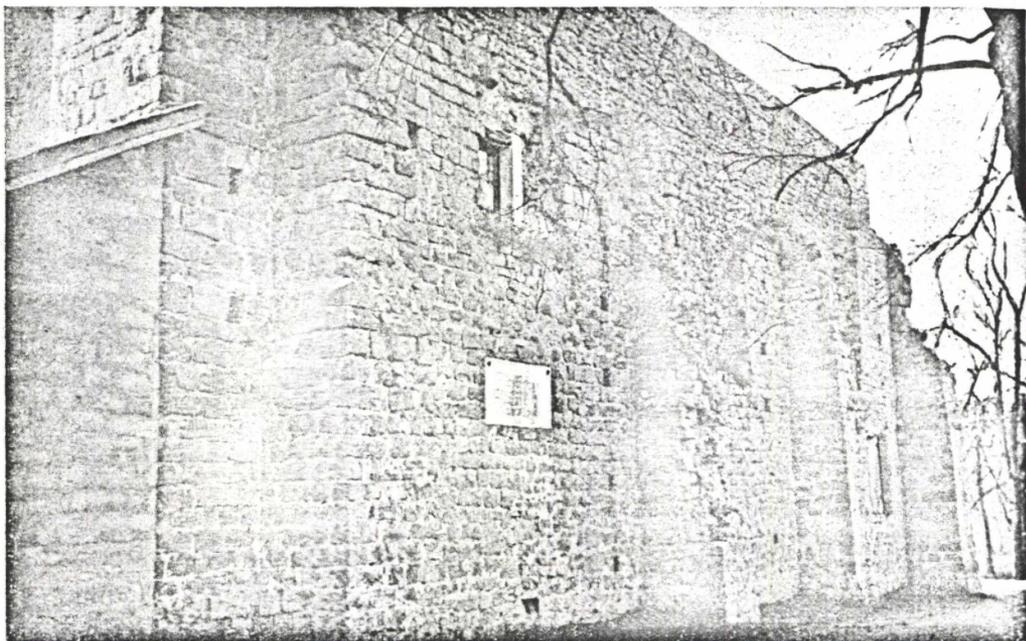
L'arrêt assez sévère rendu à cet effet par le Conseil du Roi, le 10 février 1717, porte que « ce lieu n'est d'aucune utilité pour la religion, qu'au contraire la plupart de ceux qui viennent y résider sous l'habit d'ermite, loin d'édifier les fidèles par leur vie pénitente, les ont plutôt scandalisés par leurs mœurs » ; il exprime, de plus, la crainte que « cet ermitage ne devienne un asile de débauchés et de voleurs ». Et, en même temps que la dispersion des ermites, il ordonne, pour en finir avec eux, ainsi qu'il avait été fait pour l'ermitage de Saint-Louis, la démolition de ce qui restait des bâtiments.

La chapelle fut alors abandonnée et rendue inutilisable par une destruction partielle.

Il n'en subsiste actuellement que la façade nord, la façade ouest, très dérasée, et

la façade est, la mieux conservée. Entre ces pans de murs, un appentis abrite la maison forestière qui y fut installée au XVIII^e siècle pour servir de pavillon de repos pour la cour.

Car si, au XVII^e siècle, tant que les ermites furent encore sur place, Franchard était resté le but d'un pèlerinage qui y attirait, le mardi de la Pentecôte, la foule des



LA CHAPELLE DE L'ERMITAGE DE FRANCHARD

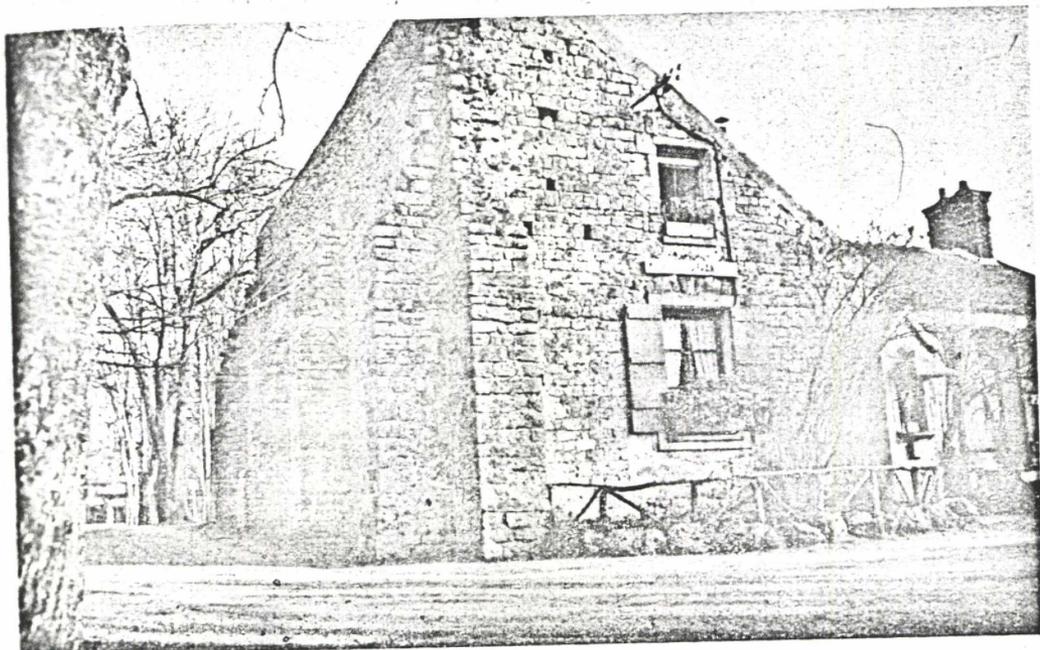
fidèles et les malades des yeux qui venaient chercher leur guérison dans les eaux de sa fontaine, il était également devenu pour la cour un centre d'excursion et de fêtes champêtres que Louis XIV avait agrémenté, en 1680, d'un belvédère à deux étages édifié sur le bord nord du plateau et largement ouvert sur les horizons d'Apremont et de Macherin. Il ne reste aucune trace de ce belvédère, dont l'existence dut être assez éphémère. Et, à part les restes de la chapelle abritant le poste forestier, il ne subsiste de l'ermitage qu'une partie du mur d'enceinte, du côté sud de l'enclos.

ERMITAGE DE SAINT-LOUIS

D'après une tradition corsée par la suite de détails romanesques, le roi Louis IX,



s'étant égaré au cours d'une chasse, le 22 janvier 1264, dans les parages de Bois-le-Roi et se trouvant séparé de sa suite, gravit la colline isolée appelée depuis le mont Saint-Louis, que longe la route de Fontainebleau à Melun en sortant de la vallée de la Solle, et sonna de son « huchet » pour appeler ses gens, qui vinrent le retrouver. Sur quoi se greffa la légende que le roi était non seulement égaré, mais suivi par une troupe de



LA CHAPELLE DE L'ERMITAGE DE FRANCHARD

brigands et que le huchet dont il fit usage n'était rien moins que le cor enchanté d'Astolphe, duc d'Angleterre, ramené de Palestine par un ermite centenaire.

C'est pour commémorer cette délivrance miraculeuse que le roi aurait fait le vœu d'élever à cet endroit en l'honneur de saint Vincent, dont la fête tombe le 22 janvier, une chapelle, accompagnée d'un logement pour son desservant, qu'il dota d'une fondation de deux muids de froment à prendre sur le domaine royal.

En réalité, il existait depuis longtemps à cet endroit une chapelle à proximité du hameau des Hautes-Loges, dépendant de Bois-le-Roi, et c'est cette chapelle, peut-être plus ou moins en ruines, que le roi devait remettre en état, en y ajoutant la maisonnette du chapelain avec son jardin, le tout clos d'une solide enceinte et occupant tout l'espace disponible sur le sommet de la colline.

Après la mort de saint Louis et sa canonisation, en 1297, la chapelle lui fut dédiée. Le sieur de Masingi, en 1716, décrit ainsi cet ermitage :

« On y arrivait en montant du grand chemin par un sentier qui aboutissait à la porte d'une petite cour, et dans cette cour était la porte de la chapelle et une autre porte du jardin. Il y avait une petite sacristie, laquelle attenait du côté nord à la chapelle, qui aussi touchait vers le levant et le midi au logis de l'hermite, dont le jardin occupait tout l'espace de ladite croupe sur environ 40 pas ou 15 toises de long du levant au couchant et 10 pas ou près de 4 toises de large du septentrion au midi. »

On sait, d'autre part, par un marché de réparations daté de 1668, qu'un « dôme à l'impériale, surmonté d'une lanterne couverte d'un petit dôme, le tout couvert d'ardoises, terminait une tourelle d'escalier ». Ces deux documents nous donnent un aperçu des bâtiments tels qu'ils se présentaient au xvii^e siècle, avant leur destruction, qui n'en laissa subsister que des pans de murs.

Ces ruines furent l'objet, en 1869, de fouilles sur lesquelles P. Domet publia un rapport ; elles donnèrent lieu à la découverte de deux squelettes sous le dallage du chœur de la chapelle. Des fouilles faites en 1892 par le docteur Fruitier et M. A. Vincent permirent de retrouver un certain nombre d'éléments du carrelage de terre cuite et des débris de vitraux. Elles eurent surtout comme résultat de reconnaître avec précision le plan des bâtiments que releva M. Vincent, ainsi que les étapes de leur construction qu'il put déterminer. Son relevé confirme que, conformément à la description de 1716, l'ermitage était défendu par une enceinte ayant comme unique entrée une porte dans le mur ouest d'une petite avant-cour de 8^m50 de largeur sur 14 mètres de longueur.

Sur cette première cour ouverte au public s'ouvrait, à l'est, la chapelle, dont la façade et la sacristie en formaient le fond ; une porte dans son mur sud donnait accès au jardin de l'ermite, enclos isolé qui donnait accès à son logis. En dehors de l'enceinte, sur le côté nord de la chapelle, ont été reconnus les restes d'un petit édicule carré de destination indéterminée. On voit que, là comme à Franchard, avaient été prises toutes dispositions pour la sécurité des ermites.

La chapelle était un petit édifice composé d'une nef de 8^m20 de longueur sur 5 mètres de largeur, aux murs épais de 1^m05 et d'un chœur de 3^m70 de longueur sur 4 mètres de large terminé par un sanctuaire à chevet plat de 2 mètres de profondeur sur 3^m30 de largeur, aux murs de 0^m95 d'épaisseur. Une étroite sacristie aux murs aussi épais que ceux de la nef s'ouvrait sur le côté nord du chœur, venant déborder sur la partie de la nef.

Ce qui subsiste de la partie nord de la façade ouest, du mur goutterot nord de la nef, des murs de la sacristie et des bases des piles du doubleau entre la nef et le chœur

appartient visiblement à un édifice antérieur au XII^e siècle. Nous sommes là en présence d'une maçonnerie de moellons et cailloux, avec appareil en arêtes de poisson, liés par de mauvais mortier de chaux, ce mode de construction, dont il y a peu d'exemples dans la région, et la non-utilisation du grès dans ces parties de l'édifice permettant de les dater du XI^e siècle, sinon d'une date antérieure.

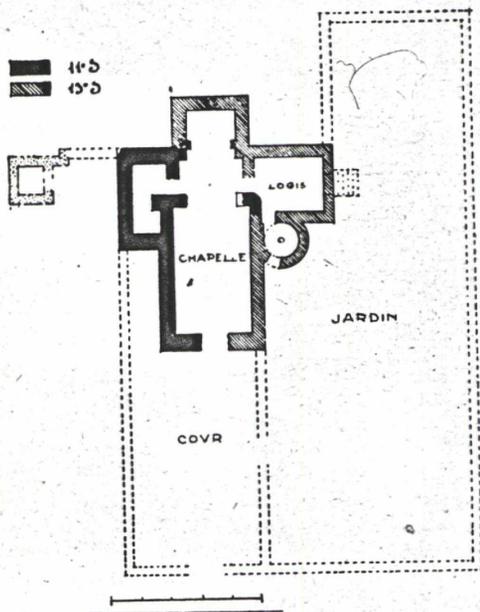
Les maçonneries constituant toute la partie sud de la nef et du chœur, ainsi que le sanctuaire, où le grès, qui fut exploité à partir du milieu du XII^e siècle, est largement employé en moellons et sous forme de coins hourdés d'un mortier résistant de chaux et de tuileaux pulvérisés, présentent tous les caractères de la construction du XIII^e siècle.

Il apparaît donc que saint Louis a en partie reconstruit un édifice antérieur de deux siècles environ qu'il avait trouvé à moitié ruiné. Il semble, étant donné l'épaisseur des murs, dépourvus, toutefois, de contreforts, que cet ensemble ait été, tout au moins à l'origine, couvert d'une suite de voûtes en berceau séparées par des doubleaux portés par des piles dont la trace subsiste entre la nef, le chœur et le sanctuaire. A la chapelle fut adjoint, sur son côté sud, un logis pour son chapelain.

Surmontant une cave dont les voûtes achevèrent de s'écrouler, il se composait d'une pièce au rez-de-chaussée et d'une à l'étage, auquel on accédait par un escalier à vis logé dans une tourelle placée à l'angle qu'il formait avec la nef et au bas de laquelle se trouvait sa porte.

Cette tourelle était, au XVII^e siècle, couronnée du petit dôme à l'impériale avec lucarne surmonté d'un lanterneau dont parle le devis de 1668, ce couronnement devant sans doute constituer le clocher.

Cet ensemble sévèrement clos de murs et dominé par son gracieux clocher, de la même famille que les campaniles d'ardoises de l'église et des établissements religieux de Fontainebleau, devait, dans sa rude simplicité, couronner de la façon la plus pittoresque la butte rocheuse dont il coiffait le sommet.



A. Bray del.

L'ERMITAGE DE SAINT-LOUIS

Au pittoresque de l'ermitage correspond celui de certains de ses ermites, et son histoire rappelle, sur certains points, celle de l'ermitage de Franchard et se termine comme elle.

L'ermitage de Saint-Louis avait été doté par le roi de deux muids de froment pour l'entretien des ermites qui devaient être désignés par lui et ses successeurs d'après un mode de recrutement assez large, puisque l'un d'eux, qui fut assassiné en 1610, était un sieur de Marigny, ancien prévôt des maréchaux de Bourgogne. Peut-être à la suite de cet événement, le choix du roi se porta toujours sur des religieux Trinitaires du couvent de Fontainebleau, qualifiés de prieurs et parmi lesquels on relève les noms de supérieurs comme le P. Don et le P. Le Bel. Ces titulaires ne résidaient, naturellement, pas à l'ermitage, confié à la garde de simples frères vivant, en principe, des aumônes des fidèles, qui, particulièrement le jour de la fête de Saint-Louis, y venaient très nombreux en pèlerinage. Certains devaient ajouter à leurs ressources celle du braconnage et de divers trafics. L'un d'eux fut condamné, en 1617, pour délits forestiers ; un autre se fit voler un fût de vin à Bois-le-Roi.

En 1699, le dernier fut trouvé assassiné dans la chapelle même, qui avait déjà été profanée en 1646. Le coupable présumé, habitant du hameau voisin des Hautes-Loges, ne put être découvert, en dépit de la très sérieuse enquête faite sur les ordres du roi, qui, excédé tant par les circonstances de ce crime que par d'autres actes de brigandage commis à proximité de l'ermitage et par les désordres dont il était le théâtre, ordonna la démolition de l'ermitage et du hameau, qui fut exécutée sans retard.

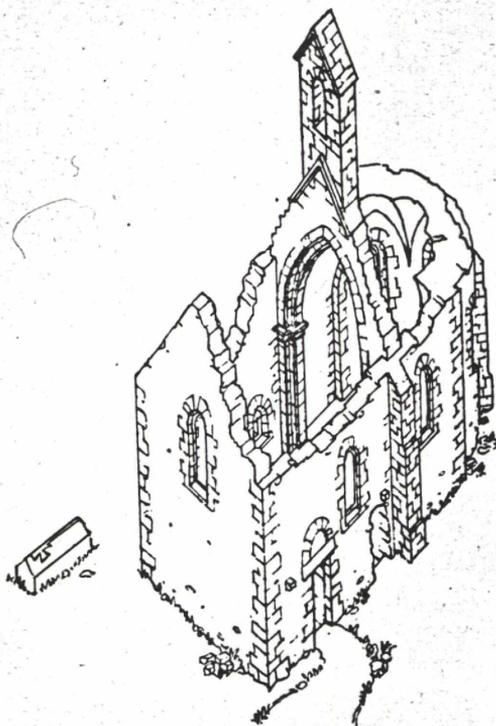
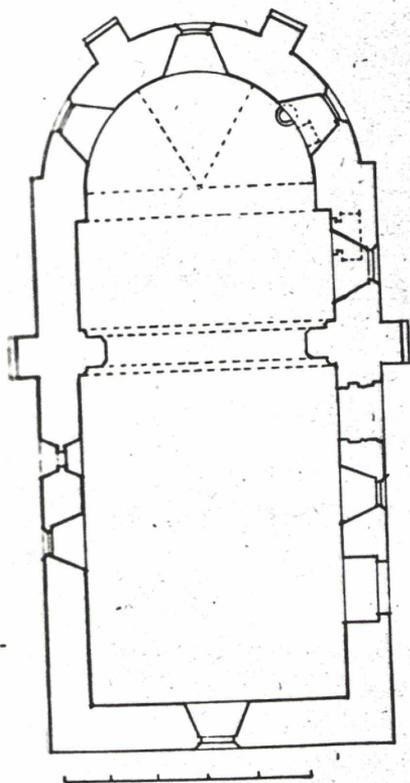
Le sieur de Massingi en précise ainsi les raisons : « Le sujet qui a porté le feu roi Louis XIV à faire démolir cet hermitage provient de ce que l'hermite qui y était, de l'ordre des Mathurins, se familiarisait trop avec les paysans et paysannes des lieux circonvoisins, en allant boire et manger chez eux et les recevant de même en son hermitage, étant reconnu avoir de l'argent qui lui provenait de ses quêtes et des pèlerinages du peuple, fut volé et assassiné dans sa chapelle proche de la porte en 1699, mais, quelque perquisition qu'on pût faire, il a été impossible d'en découvrir les auteurs. »

La fin de l'ermitage entraîna celle du pèlerinage et l'interruption de la fête de Saint-Louis, qui ne fut reprise, comme fête patronale, à Fontainebleau, que sous le Second Empire.

ERMITAGE DE FOURCHES

Situé en marge de la forêt, sur le territoire de la commune du Vaudoué, cet ermitage fut, à l'origine, une maladrerie, fondée par les Templiers, passée après leur sup-

pression aux chevaliers de Malte et rattachée par eux à leur commanderie de Beauvais.
La maladrerie comportait, dans un enclos entouré de terres cultivables, dont le plan de l'Intendance nous donne le tracé tel qu'il subsistait au XVIII^e siècle, les mai-



CHAPELLE DE L'ERMITAGE DE FOURCHES

sonnettes des lépreux, avec sa chapelle dédiée à saint Blaise, la maison du chapelain et le cimetière.

Il n'en subsiste que la cave d'un des bâtiments disparus et les ruines de la chapelle.

Ce petit édifice, dont la construction remonte au milieu du XII^e siècle, se présente encore avec ses maçonneries assez bien conservées, à part quelques éléments des parties hautes de ses murs, ses voûtes étant depuis longtemps effondrées. Il se compose d'une nef de 6^m50 de longueur sur une largeur de 5 mètres, qui se retrouve dans le

chœur, long de 2^m10, terminé par une abside demi-circulaire. L'arc triomphal en tiers-point avec impostes moulurées, contrebuté par des contreforts, est surmonté d'un petit clocher-mur percé d'une seule arcade et terminé par un pignon. Ce qui subsiste des voûtes permet de reconnaître que le chœur était voûté en berceau et l'abside par une voûte à trois divisions, dont les arêtes vives se perdent dans les parois sans interposition de culs-de-lampe, disposition qui se trouve dans quelques églises des environs. La nef était couverte par une charpente lambrissée ; elle est dépourvue de contreforts, alors que l'abside est pourvue de contreforts plats. Des fenêtres en plein cintre à profonds ébrasements éclairent l'édifice, trois à l'abside, une dans la paroi sud du chœur, une de chaque côté de la nef, une dans son pignon ouest.

Le portail, simple porte rectangulaire avec linteau sous arc de décharge, se trouve dans le mur sud de la nef, qui présente également l'emplacement d'une autre porte ; l'une et l'autre étaient abritées sous un auvent dont les corbeaux sont restés en place. Le mur nord de la nef est percé, à un mètre du sol, d'une petite ouverture carrée d'un pied carré environ, sorte de guichet autrefois fermé par un volet intérieur et abrité sur chaque face sous une arcade en plein cintre. Donnant à l'extérieur sur un bâtiment en appentis aujourd'hui disparu, cette ouverture, placée de telle sorte qu'elle ne donne qu'une vue très restreinte sur la nef, évoque les guichets qui, dans certaines chapelles conventuelles, permettent de donner la communion aux religieuses cloîtrées. Peut-être s'agit-il d'un dispositif spécial aux chapelles de léproseries et destiné à donner de la même façon la communion aux lépreux non admis dans la chapelle.

La maladrerie de Saint-Blaise fut, comme en témoigne la pierre tombale en bâtière ornée de la croix de Malte conservée près de la chapelle, gérée par des représentants successifs de l'Ordre de Malte jusqu'au jour où, la lèpre ayant disparu de nos régions, elle perdit sa raison d'être.

Elle était, sans doute, depuis plus d'un siècle, vidée de ses occupants quand la commanderie de Beauvais, dont elle dépendait, y installa, au xvii^e siècle, des ermites de l'Ordre des ermites de Saint-Augustin, dont le premier, le frère Julien Bardenne, en prit possession le 23 juin 1612, à charge d'y faire célébrer une messe annuelle le jour de la fête de Saint-Blaise. Cet ermite était donc un simple frère, comme l'étaient ceux qui lui succédèrent régulièrement jusqu'à la Révolution, qui amena le départ du dernier en 1790, l'ermitage vendu comme bien national et depuis lors abandonné.

Vivant des produits de ce petit domaine et sans doute mieux recrutés que leurs confrères de Franchard et de Saint-Louis, leur séjour à l'ermitage de Saint-Blaise est sans histoire.

ERMITAGE DE LA MADELEINE

D'après le *Dictionnaire des ordres religieux* d'Hélyot, « un certain Jean Chesnel, seigneur de la Chapperonaye, présenta, en 1614, au roi Louis XIII « des mémoires pour établir un ordre militaire, sous le nom de Sainte-Madeleine, où les chevaliers se seraient engagés par un vœu spécial de renoncer aux duels et à toutes querelles particulières, sinon en ce qui pouvait regarder l'honneur de Dieu, le service du roi et l'avantage du royaume. Son dessein fut approuvé par le roi, qui le fit chevalier de cet ordre et lui permit d'en porter la croix. » Si l'on en croit les notes de Racan et de Conrard sur Malherbe (1) : « Il eut d'abord le dessein de bâtir une maison dans la forêt de Fontainebleau pour ceux qui voudraient être de cet ordre. Mais, ayant changé d'avis, il demanda la permission au roi de faire dresser une espèce d'oratoire dans la galerie du Louvre où sont les portraits des rois. Sa Majesté le lui ayant accordé, il fit dresser un grand pavillon dans cette galerie, en forme de petit ermitage de velours surparis doublé de toile d'argent. Il passait là ses jours et ses nuits sans sortir, à ce qu'il disait, avec un sien compagnon, tous deux vêtus d'une robe d'hermite de drap gris, en broderie de laine rouge. »

Il obtint pendant quelque temps un certain succès de curiosité, mais, n'ayant pu, un jour, donner au roi que des explications embarrassées sur certaines questions d'hygiène, il fut invité à déguerpir et disparut pendant plusieurs années.

On le retrouve en forêt de Fontainebleau, où, en 1617, Louis XIII lui concéda sur la crête de la colline dominant la Seine, au-dessus de l'actuel pont de Valvins, un terrain dans lequel coulait une très forte source : la fontaine du Roi.

Il rédigea là, en 1618, les « *Réflexions de l'Hermite solitaire* », contenant « la Règle et Constitution des chevaliers de l'Ordre de la Madeleine », sorte d'ordre militaire dont les membres, qui pouvaient, d'ailleurs, être mariés, devaient avoir pour centre l'auberge royale, sorte de « cercle » militaire assez luxueux, où ils pouvaient avoir valets et chevaux et où ils n'étaient pas tenus à résider.

Leur costume bleu s'accompagnait d'un riche collier formé d'emblèmes avec croix d'or émaillée de rouge ; une croix de satin rouge brodée d'or ornait leur manteau avec l'image de la Madeleine et l'inscription : « Dieu est pacifique ».

Il en résulta, comme l'indique Hélyot, « que, tant à cause de la maison qu'il aurait fallu bâtir pour un si grand nombre de chevaliers et de domestiques, que pour trouver des fonds suffisants pour leur entretien, cet ordre prit sa naissance et sa fin en la personne du sieur de la Chaponeraye ». Et l'auberge royale fut ré-

(1) Publiées en 1892 dans la *Revue bleue*.

duite à un modeste ermitage composé d'une petite chapelle, avec logement attenant et jardin, où Chesnel termina ses jours, vêtu d'un simple habit gris portant une croix rouge, avec un serviteur et son jeune fils, qui s'en évada après la mort de son père.

Ce dernier avait, à la fin de sa vie, essayé sans succès de faire donation aux Minimes de Passy de son ermitage, qui passa après lui à un ermite de Saint-Augustin, puis à un jardinier du Luxembourg qui le laissa à l'abandon, ce qui détermina Louis XIV à le donner aux Carmes des Basses-Loges, qui en furent chassés par une fausse donation du roi à un certain du Montceau. Celui-ci y logea des Huguenots, qui transformèrent la chapelle en grange et s'y livrèrent à des actes de brigandage. Chassés de l'ermitage, dont les Carmes reprirent possession pour y installer un ermite du Tiers ordre, ils le reprirent, pillèrent la chapelle, furent arrêtés et condamnés, l'ermitage étant rendu aux Carmes en 1677.

Louis XIV projeta un moment de faire construire sur cet emplacement, d'où la vue s'étend sur la vallée de la Seine et les villages d'Héricy, Vulaines et Samoreau, un pavillon de plaisance ; il se contenta, en 1684, de faire capter les eaux abondantes de la fontaine pour les amener par conduites forcées dans un réservoir creusé dans l'hôpital de la Charité d'Avon, en vue d'alimenter les jeux d'eau des cinq bassins de la Grande Prairie du Parc, aménagés à cette époque.

A nouveau, les Carmes réinstallèrent à la Madeleine des ermites dont l'un fut poursuivi pour délits forestiers. Mais le temps des ermites était passé et, ayant loué en dernier lieu l'ermitage à un particulier qui y établit une affaire de guérisseur et qui partit sans les payer, on conçoit que les Carmes en aient eu assez de cette encombrante propriété qui ne leur apportait que des ennuis.

Aussi, quand l'architecte contrôleur des Bâtiments du roi Thouron de Moranzel leur demanda la concession viagère de l'ermitage, ils le lui passèrent avec soulagement par bail du 20 mars 1750. Un procès-verbal d'estimation indique que l'ermitage se composait alors de la chapelle, accompagnée de deux petites pièces avec sous-sol, et d'une écurie en appentis. Les Carmes devaient continuer à avoir accès à la chapelle, où ils avaient à célébrer une messe hebdomadaire résultant d'une fondation. Thouron de Moranzel, ayant agrandi la propriété, y édifia un pavillon d'habitation et des communs. L'ouvrage de Castellan donne une vue de ce pavillon ; il donne également une vue de la chapelle reproduisant un dessin du XVIII^e siècle.

Elle montre la chapelle comme un petit édifice d'architecture très banale et comportant deux travées.

Ses murs de moellon avec enduits sont percés de chaque côté par deux fenêtres en plein cintre encadrées de briques et au chevet par un triplet, l'absence de contre-

forts indiquant qu'il était simplement plafonné. Un petit campanile de charpente surmonte le toit à deux pentes.

Sa façade ouest regardait la forêt et l'on descendait sur son côté droit dans le jardin, dans lequel se trouvait le bassin de la fontaine.

A la Révolution, la partie de la propriété appartenant aux Carmes devint bien national ; elle fut rachetée par un nouveau propriétaire acquéreur des adjonctions de Moranzel, et on ne sait à quelle époque la chapelle disparut.

Un château moderne actuellement occupé par le commandant en chef de l'armée européenne a remplacé, en 1912, le pavillon du xviii^e siècle et ce qui pouvait subsister de l'ancien ermitage, peu intéressant au point de vue architectural, mais dont le nom évoque une page curieuse de l'histoire religieuse du xvii^e siècle.

A. BRAY.
